24ème Année - Num. 1 Spedizione in abbonamento postale - Gruppoll (70%) Le Num. L. 80 - 17 Janvier 1976

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

M. Rivolin Joseph
49, rue Turin
11100 AOSTE

2ème ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'UNION VALDOTAINE

Dimanche 14 décembre 1975 s'est déroulée à Aoste l'Assemblée Générale annuelle des membres de l'Union Valdôtaine.

Il s'agissait de la deuxième réunion du genre, la première s'étant tenue l'année dernière, à la même époque, conformément aux nouveaux Statuts du Mouvement.

L'article 33 établit en effet qu'à chaque fin d'année l'on doive tenir une réunion informative - consultative de tous les membres pendant laquelle doit être illustrée l'activité que le Mouvement a déployée dans l'année et doit être fait le point sur la situation politique et administrative de celui-ci, donnant ensuite la parole aux membres inscrits pour un débat ample, sérieux et approfondi. Il s'agit - ainsi que plusieurs orateurs l'ont fait remarquer - d'une nouvelle forme de participation des membres de l'U.V. qui s'ajoute aux réunions des organes politiques (Comité Exécutif, Comité Central et Assemblée des Délégués) et aux réunions des sections et de zone, ce qui permet de rendre effective la démocratie à l'intérieur du Mouvement.

A 9,30 le cinéma Lux, où les inscrits avaient commencé à arriver dès 9h., était bondé (plus de 600 personnes). Les prévisions de la veille avaient été largement dépassées.

Parmi les invités d'honneur l'on remarquait Mlle Ida Viglino, assesseur à l'Instruction Publique, et M. Bruno Salvadori, secrétaire politique de l'U.V.P.

(Suite page 4)

Harmonisation de l'urbanisme avec le milieu naturel

Au cours d'une conférence de presse, l'Assesseur régional du Tourisme, Milanesio, a indiqué les principes inspirateurs des 3 projets de loi élaborés par la Junte en matière d'urbanisme qui seront prochainement présentés au Conseil régional.

L'exploitation du territoire en vue de poursuivre l'essor du tourisme doit être réalisée dans le cadre du respect du milieu, moyennant la revalorisation des vieux centres et le maintien d'un équilibre entre la capacité d'accueil des résidences secondaires et de l'hôtellerie.

Ce sont là des principes fondamentaux qui seront à la base de l'action entreprise par l'Administration régionale dans ce domaine: ils ont été illustrés lors d'une conférence de presse tenue par l'Assesseur Milanesio le 5 décembre.

L'Assesseur a également annoncé que le Conseil régional sera prochainement appelé à discuter et à adopter trois projets de loi portant dispositions en matière d'urbanisme qui embrassent d'une manière plus complète les normes en vigueur

L'Assesseur Bruno Milanesio répond aux questions des journalistes.

et intègrent même la teneur de la loi de 1967.

Parmi les 74 communes valdôtaines qui comptent environ 112.000 habitants avec une surface de 3.262 km², dont les deux tiers sont formés de glaciers et de sols incultes, 40 ont un plan régulateur adopté, 3 un plan approuvé tandis que 17 sont dotées d'un « plan de construction » et 14 sont totalement dépourvues de projet d'aménagement. Deux seules communes ont adopté des plans détaillés et vingt autres ont présenté des projets qui ont été examinés par l'Office régional de l'urbanisme, mais qui, pour l'instant, ne sont pas encore approuvés.

« Les trois textes de loi élaborés par la Junte — a expliqué l'assesseur Milanesio — se proposent d'affronter et de résoudre définitivement un problème complexe dans le domaine de l'urbanisme régional suivant une orientation particulière qui, tout en tenant compte des exigences touristiques modernes, ait comme objectif principal la défense du patrimoine naturel et la protection du milieu ».

Le premier projet de loi se rapporte aux dispositions en vigueur à l'échelon national en matière de hauteur minima et d'équipement sanitaire des locaux d'habitation. Dans les nouvelles constructions destinées à usage d'habitation, les hauteurs minima seront en rapport avec l'altitude, soit: 2 m 70 jusqu'à 600 m, 2 m 55 entre 600 m et 1000 m, 2 m 40 au-dessus de 1000 m d'altitude. Une attention toute particulière sera attachée à la récupération des quartiers anciens. En matière de rénovation ou de restructuration, notamment, la hauteur minima des locaux ne pourra être inférieure à 2 m 20, et la surface du fenestrage devra atteindre 1/32e de la surface du plancher.

Le deuxième projet de loi vise la modification de certaines lois régionales concernant l'urbanisme, les Communautés de montagne ainsi que le contrôle sur les actes des collectivités locales. Les modifications les plus importantes portent sur l'obligation pour toutes les communes de la Région d'élaborer un plan d'aménagement propre, sur l'harmonisation de l'activité de planification des communes avec celle des Communautés de montagne et sur la faculté de la Région d'annuler des actes municipaux qui seraient en contraste avec le plan régulateur ou le règlement sur la construction.

Enfin, le dernier projet de loi présente une série de mesures en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. L'intérêt qu'il revêt est considérable puisque ce texte pose le problème de l'urbanisation de la Région par rapport à la particularité du territoire, compte tenu de la forte expansion urbaine qui ne cesse de s'accroître dans les zones touristiquement développées. En tout premier lieu, il sera interdit de bâtir dans les régions exposées aux calamités naturelles (y compris les avalanches), sur les surfaces boisées, et dans un périmètre situé à une distance de 150 m des lacs naturels et artificiels.

D'autre part, des limites seront imposées à la construction de nouveaux immeubles, dans toutes les communes dépourvues de plan régulateur approuvé par la Région: ceci afin d'éviter au maximum de nuire au territoire par la prolifération de constructions nouvelles [illegible] ruraux — sera subordonnée à l'existence d'ouvrages d'infrastructure (route carrossable, égouts, conduites d'eau potable) dont l'importance et surtout le degré d'efficacité devront être établis par les Communes par rapport à la délivrance des permis de construire.

Les nouvelles dispositions exigent, par ailleurs, que le plan régulateur indique le programme de développement de la « réalité locale » ainsi que les mesures prévues pour le maintien des équilibres définis dans le programme lui-même.

Dans le cas d'implantation de nouvelles structures touristiques, les communes devront établir un rapport optimum entre la capacité d'accueil des résidences secondaires et celle de l'hôtellerie, en veillant à préserver un équilibre constant.

D'autre part, la Région aura la faculté de se substituer aux communes, là où il y a lieu, pour ordonner la suspension, la démolition ou la modification des constructions abusives ou non conformes aux permis de construire; elle pourra également annuler les autorisations municipales contrastant avec la loi.

Enfin, un Comité régional pour la planification territoriale sera créé auquel seront nécessairement soumises toutes les mesures régionales et communales en matière d'urbanisme.

Des dérogations à la loi sont prévues en faveur des hôtels existants pour l'exécution de travaux d'aménagement, et en ce qui concerne les distances minima prévues pour la protection des autoroutes lorsque la configuration du terrain empêche la réalisation d'ouvrages en respectant les distances fixées par la loi nationale.

L'Assesseur Di Stasi félicite l'artisan Gino Thomasset qui a remporté le premier prix pour les sculptures.

Remise des prix aux dentellières de Cogne et aux artisans valdôtains

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais du Gouvernement régional le 30 novembre dernier et à laquelle étaient également présents les assesseurs Fosson et Marcoz, l'assesseur régional de l'Industrie et du Commerce, M. Michele Di Stasi, a remis des médailles d'or et d'argent ainsi que des prix et des diplômes d'honneur aux dentellières de Cogne et aux artisans valdôtains qui ont participé respectivement à la « 10ème Exposition des dentelles de Cogne » et à la « 22ème Exposition-Concours de l'artisanat typique », organisées cet été par le Département de l'Industrie et du Commerce avec la collaboration de l'E.V.A.R.T..

Après avoir rappelé que l'objectif fondamental de ces initiatives est de préserver et de développer notre artisanat comme patrimoine culturel du peuple valdôtain, l'assesseur Di Stasi a félicité les participants aux deux expositions qui, grâce à leur esprit créateur et à leur grande habileté, exaltent les plus belles traditions de notre Vallée.

« La présence de nombreux jeunes — a-t-il dit — est particulièrement encourageante, car elle nous permet d'avoir confiance dans l'avenir puisque c'est à eux que nous transmettons la tâche de conserver intactes les nobles traditions de l'artisanat valdôtain ».

L'Assesseur a conclu en mettant en évidence le succès significatif remporté par les deux expositions: les ventes réalisées et l'affluence du public sont les preuves les plus évidentes de la valeur et de la qualité du travail effectué par nos artisans.

Classement des participants aux deux expositions d'été

Dentellières

1er prix Gérard Yvonne, 2e Gérard Rosina, 3e Savin Maria, Abram Adelina et Battaillon Emma.

PRIX DE PARTICIPATION

Abram Anna, Abram Ernestina, Abram Gisella, Abram Susanna, Bérard Clotilde, Bérard Giulietta, Bérard Rina, Bérard Rosa, Bernardini Bice, Bibois Maria, Blanc Irene, Bregoli Dalma, Burland Beatrice, Burland Desolina, Cavagnet Emilia, Cavagnet Lina, Cavagnet Maria, Cavagnet Martina, Challancin Giuseppina, Charruaz Blandina, Chillod Teresa, Cuaz Candida, Cuaz Olga, Danna Rina, Di Macari Gemma, Foretier Bernolina, Foretier Elvina, Foretier Eugenia, Foretier Maria, Gérard Agnese, Gérard Giovanna, Gérard Lauretta, Gérard Rosa, Gérard Vilma, Gerbore Luciana, Glarey Maria, Glarey Romana, Glarey Rosa, Glarey Sofia, Glarey Teresina, Grappein Anselmina, Guichardaz Anita, Guichardaz Cecilia, Guichardaz Clementina, Guichardaz Rosina, Guichardaz Sofia, Jeantet Fortunata, Jeantet Generosa, Jeantet Modesta, Jeantet Rosalia, Jeantet Rosemma, Jeantet Sofia, Jeantet Valeria, Jeantet Viola, Ouvrier Angela, Ouvrier Celestina, Ouvrier Mina, Ouvrier Cuaz Silvia, Perret Alda, Perrod Eugenia, Ruffier Rosa, Savin Cesarina, Savin Rina, Stefenelli Mirella, Truc Rita.

Artisans

SCULPTURES

1er prix Thomasset Gino, Saint-Pierre; 2e Meynet Enrico, Sarre; 3e Brocard Oscar, Sarre; 4e Brunier Vittorio, Porossan; 5e Diémoz Rino, Allain; 6e Vagneur Maurice, Avise; 7e Brunodet Amato, Valtournanche; 8e Bussi Maurizio, Aoste; 9e Jordaney Federico, Valpelline; 10e ex aequo Amand [illegible]

USTENSILES DE CUISINE

1er prix ex aequo Franco Bruno, Aoste et Laurent Ivano, Gressoney-Saint-Jean; 2e Laurent Armando, Gressoney-Saint-Jean; 3e Brunodet Domenico, Valtournanche; 4e Brunodet Amato, Valtournanche; 5e Gadin Carlo, Saint-Nicolas; 6e Chamonin Giuseppino, Cogne; 7e Favre Arnaldo, Ayas.

MEUBLES

1er prix Thoux Giovanni, Verrès; 2e Mastella Ladislao, Aoste; 3e Armand Franco, Saint-Christophe; 4e Thoux Remo, Verrès; 5e Berthet Patrizio, Aoste; 6e Thoux Bruno, Verrès; 7e Charbonnier Livio, Aoste.

PRIX DE PARTICIPATION

Aguettaz Pio, Pontey; Armand Leopoldo, Aoste; Barailler Guido, Aoste; Barailler Jean, Aoste; Bionaz Ettore, Bionaz; Blanc Emilio, Valpelline; Blanc Giovanni, Bionaz; Blanc Renzo, Saint-Nicolas; Blanchet Adriano, Rhêmes-Saint-Georges; Blanchet Ivo, Rhêmes-Saint-Georges; Bondé Celestino, Chambave; Brunodet Antonio, Valtournanche; Brunodet Carla, Valtournanche; Brunodet Jean, Valtournanche; Brunodet Luigi, Valtournanche; Brunodet Roger, Valtournanche; Brunodet Ugo, Valtournanche; Carlassare Adelmo, Aoste; Castain Alberto, Pont-Saint-Martin; Cerise Francesco, Aoste; Chabod Gino, Villeneuve; Champion Daniele, Brissogne; Coquillard Venenzio, Excenex; Cornaz Giorgio, Morgex; Daguin Gino, Hône; Denarier Edoardo, Avise; Diémoz Giorgio, Allain; Duc Lucio, Arnaz; Durand Marco, Excenex; Favre Augusto, Ayas; Favre Giuseppe, Ayas; Favre Umberto, Ayas; Ferrari Renzo, Pont-Saint-Martin; Franchino Alberto, Pont-Saint-Martin; Gadin Attilio, Saint-Nicolas; Gerbore Benonino, Saint-Nicolas; Gerbore Dante, Saint-Nicolas; Gerbore Mario, Saint-Nicolas; Gerbore Muzio, Saint-Nicolas; Gorret Francesco, Valtournanche; Jordan Agostino, Valpelline; Jordan Italo, Valpelline; Jordan Roberto, Valpelline; Lumignon Maturino, Sarre; Mastella Giberto, Aoste; Mecca Michele, Aoste; Meynet Luigi, Antey-Saint-André; Milliery Franco, Avise; Milliery Osvaldo, Avise; Milliery Remigio, Avise; Milliery Silvio, Avise; Moretti Ilario, Hône; Perron Sirino - Valtournanche; Petitjacques Mauro, Bionaz; Robbin Ruggero, Valpelline; Talarico Elio, Saint-Christophe; Thoux Franco, Verrès; Vauthier Cipriano, Villeneuve; Vuillermin Giuseppe, Challant-Saint-Anselme; Vuillermoz Elio, Valtournanche; Vuillermoz Franco, Valtournanche; Vuillermoz Giulio, Valtournanche; Vuillermoz Luciano, Valtournanche.

L'activité des Archives Historiques Régionales

Au cours de 1975, les Archives Historiques Régionales ont déployé une activité particulièrement intense, surtout dans le domaine des éditions.

Ont successivement paru: le tome VII de l'Archivum Augustanum, *revue officielle des Archives; le tome II de* l'Inventaire Challant *(BAA IV) par J.-C. Perrin; et la magnifique édition du* Pontificale Augustanum, *(MLEA III), par R. Amiet.*

Enfin, pour rappeler le Bimillénaire d'Aoste, la Direction des Archives a procédé à la publication d'une source médiévale de tout premier ordre: le Cartulaire de Saint-Ours *(BAA V), par les soins de M. O. Zanolli.*

C'est depuis huit ans, que sous la direction de M. le Prof. Lin Colliard, les Archives Historiques Régionales poursuivent, avec d'excellents résultats, une activité scientifique fort appréciée par les milieux spécialisés en Italie et à l'étranger.

Elle a pour objet, tout particulièrement, la publication des sources et des inventaires d'archives, fondements indispensables de la recherche historique.

A cet effet, la Direction des Archives Historiques Régionales a fait paraître les collections suivantes:

I — Archivum Augustanum — *(AA) Etudes d'Histoire Valdôtaine — (sept volumes parus depuis 1968).*

II — Bibliothèque de l'Archivum Augustanum — *(BAA) Collection de sources historiques valdôtaines. (Cinq volumes parus, depuis 1974).*

III — Recherches sur l'ancienne liturgie d'Aoste et les usages valdôtains. — *(5 fascicules parus, depuis 1969).*

IV — Monumenta Liturgica Ecclesiae Augustanae — *(MLEA) Collection de sources liturgiques et hagiographiques valdôtaines. (Trois volumes parus, depuis 1974).*

V — Cahiers sur le particularisme valdôtain — *Pour une meilleure connaissance de l'autonomisme valdôtain. (Treize brochures parues, depuis 1973).*

En plus de ces collections, les Archives ont édité d'autres importants ouvrages, tels que les Monumenta historica *de J.A. Gal (1968), la* Correspondance Trèves-Gamba *(1971),* La Vieille Aoste, *par M. L. Colliard (1971-1972), le* Bulletin de la Ligue Valdôtaine, *etc.*

Tout cela, évidemment, en dehors de l'activité ordinaire de la tenue des archives.

Comme on le voit, dans le silence de nos dépôts d'Archives « fervet opus ».

Une petite équipe qualifiée est en train, par un travail quotidien minutieux fait de sacrifices et de générosité, et avec l'appui clairvoyant de la Administration Régionale, de reporter à la lumière des documents dispersés ou inconnus d'un patrimoine historique immensément riche.

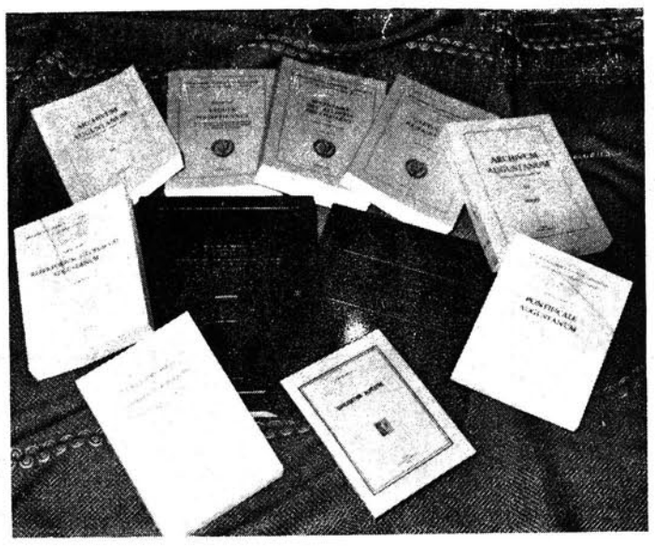

Quelques publications des Archives Historiques Régionales.

NOUVELLES DE LA RÉGION AUTONOME DE LA VALLÉE D'AOSTE

N° 16/75 - 1ère quinzaine décembre 1975

Cette page a été rédigée par le Bureau de Presse de l'Administration Régionale de la Vallée d'Aoste

2ème ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'UNION VALDOTAINE

(Suite de la page 1)

lesquels ont porté aux présents les souhaits de leurs mouvements respectifs. Tous les deux ont mis l'accent sur la volonté de leurs dirigeants et de leurs inscrits d'arriver le plus tôt possible à la réunification des trois mouvements régionalistes (U.V. - R.V. - U.V.P.) au sein de l'Union Valdôtaine.

Les membres du C.E. délégués à cet effet ont ensuite tenu les rapports officiels.

Le secrétaire Hugues Voyat a illustré la situation financière, organisative et administrative de l'Union Valdôtaine qui s'est close positivement. Le bilan du mouvement est en effet cette année en actif, malgré les fortes dépenses que l'on a dû affronter. Quant aux inscrits, l'année 1975 a marqué une augmentation de 30%, ce qui fait bien espérer pour l'avenir.

M. Georges Gal, représentant de la Jeunesse Valdôtaine, a tenu une relation sur les rapports entre notre Mouvement et les autres minorités ethniques et linguistiques de l'Italie et de l'Europe, sur la participation aux conférences organisées en Vallée d'Aoste, en Italie ou à l'étranger par les groupes minoritaires, sur l'organisation de cycles de conférences, sur la formation politique et doctrinaire des inscrits.

Ensuite le vice-président Léonard Tamone a illustré l'action déployée par la Fédération Régionaliste et indiqué les modalités et les temps pour la réunification des nos trois mouvements régionalistes.

Le Président Joseph-César Perrin a parlé de l'activité politique du Mouvement, rappelant les phases qui ont conduit à la formation de l'actuelle Junte Régionale. Il a ensuite mis l'accent surtout sur l'oeuvre de formation déployée par l'Union Valdôtaine à l'égard de ses inscrits et en faveur des administrateurs unionistes.

Enfin M. Mario Andrione, Président du Gouvernement Régional, a illustré l'activité de sa Junte et il a indiqué les lignes de sa future action, mettant l'accent sur les points prioritaires et qualifiants que l'actuelle majorité gouvernementale régionale veut affronter et résoudre: aménagement du territoire, école, santé, etc.

A la fin des rapports officiels, le modérateur de la réunion, M. Bénonin Gerbore, président de la Communauté de Montagne «Grand - Paradis» a ouvert le débat public. Les membres qui ont pris part à la discussion ont été nombreux et leur apport extrêmement valable. Tous les intervenus ont parlé de la nécessité et déclaré leur volonté d'arriver au cours de l'année 1976 à la réunification des forces régionalistes.

Cette année l'assemblée générale des inscrits coïncidait avec le 30ème anniversaire de la fondation de l'Union Valdôtaine: tous les orateurs ont donc rappelé ces 30 ans de vie au service de la communauté valdôtaine. Dans plusieurs discours l'on a fait remarquer le rôle joué par l'U.V. dans la défense des intérêts ethniques, économiques et culturels du peuple valdôtain et la nécessité de renforcer le Mouvement pour continuer la lutte d'émancipation nationale valdôtaine et pour participer avec les autres minorités à la construction d'une Europe Fédérale des Régions.

Un banquet à Villa des Fleurs (Chesallet), auquel ont pris part environ 300 inscrits, a clôturé cette journée de travail et de méditation, laissant dans tous ceux qui l'ont vécue un seul désir: garder la flamme sacrée de nos revendications nationales afin que nous soyons dignes de participer à l'Europe de demain.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS
Rédaction Administration et Publicité
au SIEGE de
L'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste
ABONNEMENTS
Ordinaire L. 1.500 - (semestre L. 800)
Etranger L. 2.500 - Soutien L. 5.000

DIR. RESP. EMILE PROMENT
Enreg. Tribunal d'Aoste N. 2 du 24/5/1954
Imprimé par l'UNION VALDOTAINE
29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

30ème ANNIVERSAIRE DE L'UNION VALDOTAINE

Valdôtains,

l'Union Valdôtaine fête cette année le 30ème anniversaire de sa fondation: 30 ans dédiés à la défense de notre communauté, au service de notre peuple, à la lutte pour la reconquête des droits sacrés de notre ethnie.

C'est grâce à son action que le peuple valdôtain a pu maintenir ses caractères ethniques et linguistiques, malgré toutes les tentatives de destruction et d'uniformisation opérées par le pouvoir centralisateur et par la société de consommation qui opprime nos valeurs particulières.

C'est grâce à notre Mouvement que notre peuple prend toujours plus conscience que les «minorités» d'aujourd'hui sont le levain et le levier de l'Europe de demain.

L'Union Valdôtaine, revigorée par la doctrine fédéraliste à laquelle s'inspire toute notre action, a lutté et luttera, en ce moment de crise profonde et difficile, pour un but unique: le bien - être des classes moins privilégiées, c'est-à-dire des paysans, des ouvriers et de tous ceux qui souffrent de l'injustice actuelle.

Valdôtains, ayez confiance en l'Union Valdôtaine et, puisqu'elle travaille pour la réunification de tous les valdôtains, aidez-la en cette noble tâche et soutenez-la, militant sous le drapeau de notre Mouvement: vous participerez ainsi à la lutte régionaliste et fédéraliste et vous deviendrez les partenaires de la force et de l'union du Peuple Valdôtain.

Décembre 1975

L'UNION VALDOTAINE